

**ARCHIVES HISTORIQUES
DE LA COMMISSION**

COLLECTION
DES DOCUMENTS "SEC"

Dossier SEC(82)389

Vol. 1982/0015

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015 (JO L 79 du 25.3.2015, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement ou sont considérés déclassifiés conformément aux articles 26(3) et 59(2) de la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015 concernant les règles de sécurité aux fins de la protection des informations classifiées de l'Union européenne.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as last amended by Council Regulation (EU) 2015/496 of 17 March 2015 (OJ L 79, 27.3.2015, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation or are considered declassified in conformity with Articles (26.3) and 59(2) of the Commission Decision (EU, Euratom) 2015/444 of 13 March 2015 on the security rules for protecting EU classified information.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), zuletzt geändert durch die Verordnung (EU) Nr. 2015/496 vom 17. März 2015 (ABl. L 79 vom 25.3.2015, S. 1), ist dieser Akt der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in diesem Akt in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben; beziehungsweise werden sie auf Grundlage von Artikel 26(3) und 59(2) der Entscheidung der Kommission (EU, Euratom) 2015/444 vom 13. März 2015 über die Sicherheitsvorschriften für den Schutz von EU-Verschlussachen als herabgestuft angesehen.

Bruxelles, le 3 mars 1982

DOCUMENT INTERNE

SEC(82) 389

NOTE A L'ATTENTION DE MM. LES CHEFS DE CABINET

SOMMAIRE DES RESULTATS DE LA 638ème REUNION DE LA COMMISSION
(Bruxelles, le 3 mars 1982)

(Séances de mercredi 3 mars)

Point 2 de l'OJ : PV 637

Approbation des PVO et PVS (COM(82) PV 637 à /3 et COM(82) PV 637,
2ème partie et /2).

Point 4 de l'OJ : COREPER

Commission prend acte informations qui lui sont fournies sur déroulement
travaux du COREPER.

Politique commerciale URSS (doc. SI(82) 134)

M. HAFERKAMP entreprendra démarches politiques appropriées en vue adoption
par le Conseil propositions adoptées par la Commission semaine précédente.

M. HAFERKAMP tiendra Commission informée du déroulement de ses démarches.

Point 5 de l'OJ : Travaux Parlement européen

Dispositions générales

- Commission confirme son intention de procéder très prochainement au débat
général sur ses relations avec le Parlement Européen.
- Information préalable des Membres de la Commission sera renforcée sur les
questions d'urgence susceptibles d'être portées OJ jeudi matin.
- Commission confirme sa demande d'amélioration des communications
Bruxelles-Strasbourg.

a) Sessions de mars

- Session plénière

Présence de M. NATALI et NARJES est prévue au débat d'urgence (jeudi 11.3 de 10 h à 13 h).

Commission fixe son attitude sur les réponses à apporter à plusieurs dossiers à l'examen devant le Parlement (Rapport de M. CAROSSINO sur la politique commune des transports, résolution relative à d'éventuelles sanctions économiques Afrique du Sud, suite donnée à la résolution de M. PANNELLA sur la faim dans le monde).

- Session extraordinaire

Commission prend note que, outre M. DALSAGER, M. le Président et M. TUGENDHAT pourraient être présents pendant tout ou partie de cette session.

b) Exportation de produits agricoles vers des pays tiers

- Commission constate que débat parlementaire sur rapport AIGNER est clos et qu'il sera mis au vote.
- En vue de répondre devant la presse aux différentes questions soulevées par M. AIGNER, Commission sera saisie ce vendredi 5 mars (Réunion spéciale à 10 h) d'un document d'ensemble de M. DALSAGER.
- Cette communication pourra être également utilisée dans les débats parlementaires qui suivront (décharge).

c) Compte rendu réunion GAP

Commission prend note compte rendu réunion du 25.2.82 (doc. SP(82) 726).

Point 6 de L'OJ : Procédure écrite et habilitation

a) Procédures écrites spécialement signalées (doc. SEC(82) 320)

Commission prend note point 6 a) du doc. SEC(82) 317.

b) Habilitation - période du 17 au 24 février 1982 (doc. SEC(82) 300 à /6)

Commission prend note point 6 b) du doc. SEC(82) 317.

Point 7 de l'OJ : Aides d'Etat - Cas particuliers

a) Belgique - Aide de sauvegarde en faveur du chantier naval COCKERILL

Réserve de M. NARJES levée.
Adoption décision.

b) France - aides à l'agriculture (SEC(82) 285)

Commission adopte propositions de M. DALSAGER telles que reprises dans doc. SEC(82) 362.

c) Pays-Bas Horticulture - Tarif préférentiel du gaz naturel

- Commission décide de saisir la Cour
 - Recours sera introduit le 1 avril 1982
 - Dans l'intervalle et avant le prochain Conseil agricole (15/16 mars) M. DALSAGER reprendra contact avec le Gouvernement néerlandais.
- Si conversations avec le Gouvernement néerlandais permettent de dégager une solution possible, M. DALSAGER saisira à nouveau la Commission et lui proposera de modifier la décision fixée aux deux alinéas ci-dessus.

Point 8 de l'OJ : Infractions - Rapport sur les plaintes

Adoption recommandations formulées dans SEC(82) 330/.

Point 9 de l'OJ : Questions administratives et budgétaires diverses
(doc. SEC(82) 318/2)

a) Organigramme

1. DG V - Transfert d'un poste de grade A/3 de la DG VII à la DG V et transformation du service spécialisé V-B-2 en division (PERS(82)80)

Renvoi à huitaine.

2. Gestion des bureaux extérieurs (PERS(82) 88)

Point retiré de l'ordre du jour.

b) Avis de vacance

3. DG VI-D-2 - Poste A/3 de Chef de division "Viandes bovine et ovine"
(PERS(82) 84)

Adoption de l'avis de vacance et publication.

4. DG VIII - Poste A/3 de Chef de division/Conseiller en Egypte
(PERS(82) 89)

Point retiré de l'ordre du jour.

5. DG IX-D-1 - Poste A/3 de Chef de division "Personnel" (doc. PERS(82) 86)

Adoption avis de vacance et publication.

6. DG VI-F-2 - Poste A/3 de Chef de division "Mise en oeuvre des actions
communes et secrétariat du Comité permanent des structures agricoles
(PERS(82)85).

Adoption décision proposée dans PERS(82) 85..

c) Nominations

7. DG IX-B - Poste A/3 de Conseiller "Administration générale"
(PERS(82) 29 à /4)

Nomination de M. Marc DELAUCHE - Effet : 1er mars 1982.

8. DG XII-C - Poste A/2 de Directeur "Recherche technologique"
(doc. PERS(82) 62 et /2)

Nomination M. Hendrik TENT - Effet : 1er mars 1982.

8bis. Etablissement d'ISPRA

- M. Roland MAS nommé Conseiller principal auprès de M. DAVIGNON à
dater du 1er mars 1982

- Effet nomination M. George BISHOP comme Directeur de l'établissement
d'ISPRA fixé au 1er mars 1982.

d) Autres questions

9. Rémunérations des fonctionnaires - Recours à introduire par
la Commission (doc. SEC(82) 311)

Adoption décision proposée dans SEC(82) 311.

10. Utilisation de l'ECU (SEC(82) 334)

Renvoi à 641ème réunion. Nouvelle communication.

11. Accès des bâtiments de la Commission (SEC(82) 341)

Renvoi à 640ème réunion. Mise au point des textes.

12. Recrutement de fonctionnaires A/3 grecs (doc. PERS(82) 90)

Report à huitaine (640)

Point 10 de l'OJ : Elargissement - Négociations d'adhésion avec
Le Portugal et l'Espagne (doc. SEC(82) 143)

Adoption dispositions suggérées au point 10, SEC(82) 317.

Point 11 de l'OJ : Projet de communication au Conseil sur situation
économique dans la Communauté (art.2 de la décision
du Conseil sur la "convergence" (doc. COM(82) 100 à /5)

Adoption communication de M. ORTOLI (doc. COM(82) 100 à /3), compte tenu des aménagements résultant des observations formulées en séance et toilette du texte par M. ORTOLI.

Point 12 de l'OJ : Acier et charbon

a) Développement de l'industrie sidérurgique et du marché de l'acier
en 1981 (doc. SEC(82) 313/2)

Adoption de la communication de M. DAVIGNON.

b) Programme prévisionnel acier (2ème trimestre 1982) (doc. SEC(82) 305)

Adoption de la communication de M. DAVIGNON (1ère lecture).

Possibilité réévaluation en cours de trimestre.

Vérification situation en ce qui concerne données intéressant entreprises sidérurgiques grecques.

c) Le marché charbonnier de la Communauté en 1981 et ses perspectives
pour 1982 (doc. SEC(82) 304)

Adoption communication de M. DAVIGNON.

d) Décision relative à la fixation des taux d'abattement pour le
deuxième trimestre 1982 dans le cadre de la décision n° 1831/81/CECA
du 24 juin 1981, instaurant un régime de surveillance et un nouveau
régime de quotas de production pour certains produits pour les
entreprises de l'industrie sidérurgique (doc. C(82) 263)

Adoption décision proposée par M. DAVIGNON.

(Réserves MM. GIOLITTI, RICHARD et NATALI levées)

- Décision modifiant pour la troisième fois la décision 1831/81/CECA

Adoption décision proposée par M. DAVIGNON (C/262/3).

Réserves de MM. GIOLITTI, RICHARD et NARJES levées).

e) Aides sidérurgiques - débat d'orientation sur des cas particuliers

Commission adopte orientations proposées par M. ANDRIESEN, en accord avec MM. DAVIGNON et ORTOLI.

Déclaration.

Point 13 de l'OJ : Agriculture

a) Rapport sur le taux différentiel d'inflation et la PAC (COM(82) 98 à /6)

Commission approuve communication de M. DALSAGER dans texte révisé Chefs de Cabinet, avec aménagements ci-après :

- amendement des points 5.20 à 5.28, pour tenir compte présentation en deux périodes de l'évolution 1971/1981.
- exclusion, avec note explicative, des indications relatives à la Grèce ;
- adoption sans changement des conclusions proposées par M. DALSAGER ;
- lettre de transmission classique sans commentaire ;

Texte final à mettre au point par M. DALSAGER, en liaison Membres de la Commission intéressés.

Déclaration.

b) Aide aux petits producteurs laitiers (COM(82) 99)

Commission adopte proposition de M. DALSAGER et charge services de poursuivre étude sur possibilité mesures spéciales producteurs à temps partiel.

Point 14 de l'OJ : Problèmes budgétaire

a) Recours contre la Commission introduit par le Conseil (doc. SEC(82) 349)

Commission adopte dispositions décrites au point 14 a) du doc. SEC(82) 317.

Commission sera saisie le 17 mars (OJ 641) des grandes lignes du mémoire en réponse, pour directive orientation.

b) Classification des dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires (doc. SEC(82) 348)

Commission prend acte du doc. SEC(82) 348 destiné à usage interne des représentants de la Commission dans les discussions avec autres Institutions à ce sujet.

Commission informée par M. TUGENDHAT organisation 1ère séance de concertation (vendredi 5.3). Souligne que les trois Institutions participent sur pied d'égalité à la concertation.

Point 15 de l'OJ : Travaux du Conseil

a) Déroulement du Conseil "textiles"

Aucune observation particulière.

b) Préparation du Conseil "recherche" (8.3.1982)

Aucune observation particulière.

Point 16 de l'OJ : Relations de la Communauté avec des pays tiers

a) Cas particulier

Aucune observation particulière.

Point 17 de l'OJ : Questions diverses

a) Mandat (doc. COM(82) 108)

- Commission approuve communication de M. Le Président, moyennant amendement
- maintien données sur mécanisme financier avec présentation ad hoc.
- Commission approuve orientation du point 17 a) du doc. SEC(82) 317.

b) S.M.E.

- Déclaration M. ORTOLI, en préparation travaux 640e réunion
- Inscription OJ 640 mesures d'organisation pour cas d'urgence.

c) Italie - Transposition des directives communautaires

M. NARJES informé la Commission entretiens avec Le Secrétaire d'Etat Abis.
Perspective régularisation prochaine d'un nombre important de dossiers.

d) Rapports Europe-Etats-Unis

Organisation débat d'ensemble pour prochaine réunion Commission.

0 0 0

A l'issue de ses travaux, la Commission a pris congé de M. O'KENNEDY, qui prend son siège au Dail le 9 mars prochain.

RF